

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE
LA REGION DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
23 mai 2023

PUBLIE LE : 08/06/2023

Délibération n°230523-3 : Compte de gestion 2022

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mai à vingt heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par le Président le seize mai, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 23 MAI 2023

PRESENTS

CHAMBOURCY	François ALZINA, DELEGUE TITULAIRE Francine LAZARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
L'ETANG-LA-VILLE	Claude CABOCEL, DELEGUE TITULAIRE
LE PECQ	Raphaël DOAN, DELEGUE TITULAIRE Luc BESSETTES, DELEGUE SUPPLEANT
LE PORT-MARLY	François ROUSSEL-DEVAUX, DELEGUE TITULAIRE Rodolphe SOUCARET, DELEGUE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Arnaud PERICARD, PRESIDENT Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

CHAMBOURCY	Marie-Pascale TUVI, DELEGUEE TITULAIRE Bernard FERRU, DELEGUE SUPPLEANT
L'ETANG-LA-VILLE	Jean-Jacques LACHETEAU, DELEGUE TITULAIRE Stéphane POUILLARD, DELEGUE SUPPLEANT Olivia FOUCAUD-ROYER, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE PECQ	Pascal SIMONNET, DELEGUE SUPPLEANT
LE PORT-MARLY	Nicole GAUTIER, DELEGUE SUPPLEANT Romaric LENOIR, DELEGUE SUPPLEANT
LOUVECIENNES	Christian PERSIAUX, DELEGUE TITULAIRE Isabelle DE TONQUEDEC, DELEGUEE TITULAIRE Christine MERCURI, DELEGUEE SUPPLEANTE Murielle CHARLES-BERETTI, DELEGUEE SUPPLEANTE
MAREIL-MARLY	Jean-Bernard BISSON, DELEGUE TITULAIRE Jean-Pierre THOMAS, DELEGUE SUPPLEANT Laurence ROUSSEAU, DELEGUEE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Jean-Luc GAGNIERE, DELEGUE TITULAIRE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Jean-Guillaume DATIN, DELEGUE SUPPLEANT Christine GOTTI, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communes non représentées : LOUVECIENNES / MAREIL-MARLY

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Monsieur Mehdi BOUCHEMMAMA, Responsable du SIA
Madame Gaëlle LEVEUGLE, Assistante du service secrétariat/assemblées d'Unilys

Nombre de communes	:	8
QUORUM	:	9
<u>Délégués présents</u>	:	10
<u>Pouvoirs</u>	:	/
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	9 pour le compte administratif 10 pour les autres délibérations

OBJET : COMPTE DE GESTION 2022

RAPPORTEUR : Monsieur ROUSSEL-DEVAUX, Vice-Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

CONSIDERANT le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

CONSIDERANT que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

CONSIDERANT l'ensemble des opérations effectuées pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

CONSIDERANT l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

CONSIDERANT la comptabilité des valeurs inactives ;

CONSIDERANT que le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

CONSIDERANT que le Trésorier Principal de Saint-Germain-en-Laye, Receveur du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye ayant transmis son compte de gestion 2022, il convient d'approuver ce document comptable dont les écritures et les résultats sont en tous points conformes à ceux du compte administratif 2022.

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Vice-président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECLARE que le compte de gestion pour l'exercice 2022 dressé par le Trésorier Principal de Saint-Germain-en-Laye, Receveur du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

APPROUVE le compte de gestion pour l'exercice 2022 du Syndicat intercommunal d'Assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **08 JUIN 2023**

Transmis en préfecture et affiché le **08 JUIN 2023**

Serge MIRABELLI
Secrétaire de séance

Pour Extrait Conforme

Arnaud PÉRICARD
Président du Syndicat Intercommunal

Résultats budgétaires de l'exercice

04200 - SIA REGION DE SAINT GERMAIN

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	5 237 199,82	2 432 931,45	7 670 131,27
Titres de recette émis (b)	4 166 697,11	703 431,91	4 870 129,02
Réductions de titres (c)		206 062,65	206 062,65
Recettes nettes (d = b - c)	4 166 697,11	497 369,26	4 664 066,37
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	5 237 199,82	2 432 931,45	7 670 131,27
Mandats émis (f)	3 626 406,00	2 289 748,66	5 916 154,66
Annulations de mandats (g)	21 908,71	225 747,95	247 656,66
Depenses nettes (h = f - g)	3 604 497,29	2 064 000,71	5 668 498,00
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	562 199,82		
(h - d) Déficit		1 566 631,45	1 004 431,63

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

04200 - SIA REGION DE SAINT GERMAIN

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	-562 199,82		562 199,82		
Fonctionnement	1 566 631,85		-1 566 631,45		0,40
TOTAL I	1 004 432,03		-1 004 431,63		0,40
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 004 432,03		-1 004 431,63		0,40

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 078028

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20230608_230528-3
Date de télétransmission : 08/06/2023
Date de réception préfecture : 08/06/2023

Page des signatures

04200 - SIA REGION DE SAINT GERMAIN

Exercice 2022

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations : Absence d'amortissements obligatoires - absence de reprise des subventions - absence d'apurement des immobilisations en cours

LOPEZ Amelie (1036880708-0), Inspecteur des Finances Publiques

A DDFiP DES YVELINES, le 05/04/2023

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **SIA REGION DE SAINT GERMAIN** pendant l'année 2022 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

SAINT-VAL Line (1018311344-0), Inspecteur divisionnaire FiP classe normale

A SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, le 05/04/2023

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le 23/05/2023 par l'organe délibérant.

PERICARD ARNAUD (apericard-xt), Président

A SAINT GERMAIN EN LAYE, le 02/06/2023